

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTRACOL**

L'an deux mil vingt,
le 17 décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de MONTRACOL, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur LAFONT David, Maire.

Convocation du 10 décembre 2020.

Présents :

MMES Hélène ROUX-DIT-RICHE, Bénédicte JOURDIN, Annie CHARTREZ, Aurélie CAVALLERO, Corinne AGIUS, MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAUS, Martial CHEVALIER.

Excusés : Morgan MERLE, Patricia CHAMBARD donne pouvoir à Annie CHARTREZ, Sophie JACOB-GAUTHERET donne pouvoir à David LAFONT

A été élue secrétaire de séance : Madame Bénédicte JOURDIN.

En raison du couvre-feu imposé par l'état, la séance se déroulera à huis clos.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

Convention de coopération opérationnelle et non opérationnelle concernant le corps communal des sapeurs-pompiers de MONTRACOL

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2020 10 40.

La commune de MONTRACOL dispose d'un corps communal de sapeurs-pompiers. Le code général des collectivités territoriales dispose, dans son article L 1424-1, que les modalités d'intervention opérationnelle des corps communaux ou intercommunaux de sapeurs-pompiers sont déterminées par le règlement opérationnel.

En revanche, les autres relations entre le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et ces corps sont fixées par voie de convention. La présente convention de partenariat a donc pour objet de fixer les relations entre la commune de MONTRACOL, siège du CPINI, et le SDIS de l'Ain, à travers l'ensemble des dispositions financières et administratives, mais également en termes de fonctionnement du centre, de formation, d'équipement, de suivi médical des sapeurs-pompiers, de contrôle et de responsabilité.

Elle prévoit le raccordement du CPINI au réseau départemental d'alarme (RDA) qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS), alors que l'équipement d'alerte dont dispose actuellement le corps est obsolète et ne sera plus en mesure de fonctionner à l'échéance de 2023.

Le coût de ce raccordement est de 750 € annuels au titre de l'année 2021, révisable annuellement selon l'indice des coûts appliqué à la révision de la contribution communale. Il inclut la fourniture des appareils d'alerte individuelle (Bips) à concurrence du nombre de sapeurs-pompiers en activité au corps communal au moment du raccordement, à l'exception de ceux en double-engagement avec le corps départemental. L'achat de bips supplémentaires ainsi que la maintenance et le renouvellement de l'ensemble des bips resteront à la charge de la commune.

Considérant que le CPINI de MONTRACOL compte 13 sapeurs-pompiers en activité et à jour de visite médicale d'aptitude dont 3 sapeurs-pompiers en double-engagement avec le corps départemental des sapeurs-pompiers de l'Ain, que de ce fait le nombre de Bips à fournir par le SDIS est de 13-3=10.

Les membres du conseil décident, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De valider la convention telle que modifiée par le Conseil et jointe en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- D'inscrire la somme sur le budget principal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Intervention de Madame Hélène ROUX-DIT-RICHE :

- Le bulletin municipal est à l'impression et sera distribué durant les vacances de Noël.
- La prochaine réunion communication se déroulera fin janvier pour travailler sur le site internet et le livret d'accueil à destination des nouveaux habitants.

Intervention de Monsieur Frédéric REFOUVELET :

- Il fait le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-jonc qui s'est tenue mercredi 16 décembre à 17h, durant laquelle il a été question, entre autre, du renouvellement du bureau, du vote des indemnités des élus, de l'approbation du règlement, de l'endettement du syndicat et du programme des travaux 2021.

Intervention de Monsieur Christophe SUBTIL :

- Il commence par une pensée pour Jean-Claude SIMONET, décédé depuis dix ans et René BOSSI, décédé le 9 décembre.
- Il fait un point sur le fonctionnement du SIVOSS qui reste très compliqué au niveau personnel en raison d'un grand nombre de cas contacts.

La prochaine réunion du SIVOSS se déroulera le 5 janvier 2021 à la salle polyvalente de MONTRACOL.

Concernant le FC BRESSANS, une rencontre a eu lieu dernièrement entre les élus des communes concernées, au sujet de la création d'un SIVU pour harmoniser les participations de chaque commune envers le club.

A l'heure actuelle, les élus de BUELLAS restent à convaincre.

- Les associations concernées par le projet de rénovation et de construction cantine / garderie seront prochainement conviées pour prendre connaissance du dossier.
- Il a rencontré le 27 novembre dernier, les techniciens de l'entreprise SOGETREL pour convenir de l'emplacement de deux armoires fibre, une route du Palordet et l'autre route de MONTCET. Elles seront posées en janvier 2021.

Intervention de Monsieur Christophe JOLY :

Il s'étonne de voir le chemin du Palordet fermé par de la rubalise.

Monsieur le Maire se renseigne.

Intervention de Monsieur Laurent CLAUS :

Il évoque le problème d'eaux usées qui s'est produit dans la semaine, route du Palordet. Il émet l'avis d'informer les habitants lors de la prochaine feuille infos sur les services à contacter lors d'un souci lié à l'assainissement.

Il interpelle à nouveau le conseil sur des dépôts sauvages constatés aux abords des bennes de tri.

Intervention de Monsieur David LAFONT :

- Il fait un point sur la visite du Député Stéphane TROMPILLE, en mairie, le jeudi 10 décembre dernier. Le projet de rénovation et de construction cantine / garderie lui a été présenté, afin de pouvoir bénéficier le moment venu d'une subvention.

Ce projet sera également présenté aux conseillers départementaux.

- La région Rhône-Alpes-Auvergne propose un plan de relance pour aider financièrement les entreprises de la région ainsi que les collectivités. Une demande sera faite pour savoir si le changement des volets de l'école peut faire l'objet d'une subvention.

- Le bailleur social AIN HABITAT demande aux élus de se prononcer sur l'adresse à prendre en compte pour le futur lotissement route de MONTCET.

Les élus du précédent mandat s'étaient accordés sur le nom de « lotissement Lavalère ».

Il est décidé de conserver le nom de « lotissement LAVALIERE » et de rajouter les numéros de lots.

- Il fait un point sur le conseil communautaire du 14 décembre dernier qui s'est tenu à EKINOX durant lequel ont été traités, entre autres, les projets de réaménagement en cours ou à venir, les pertes de recettes liées à la crise sanitaire, l'augmentation des frais de personnel et frais d'études liés aux transferts de compétences.

Prochain conseil municipal lundi 18 janvier 2021 à 20h30.

La séance est levée à 22h00.